

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES

Prix de pension

Le prix de pension journalier est facturé au résidant par l'établissement mensuellement. Il est approuvé par l'autorité cantonale et comprend essentiellement les prestations socio-hôtelières (logement, repas, blanchissage du linge, accompagnement, animation).

Le prix de pension journalier à la charge du résidant est fixé à CHF 232.-en 2014.

La partie soins (personnel de soins, moyens auxiliaires, etc.) est prise en charge par :

L'assureur-maladie qui verse à l'établissement :

- une participation journalière calculée selon la catégorie de besoins en soins dans laquelle se trouve le résidant, variant entre CHF 9.- et CHF 108.- (valeurs au 1er janvier 2011),
- un forfait journalier de CHF 3.- pour la fourniture de moyens auxiliaires.
- le canton, qui verse à l'établissement une subvention cantonale annuelle, conformément à la LGÉPA.
- le résidant, qui s'acquitte d'une taxe de participation aux coûts des soins de CHF 8.- par jour, dès le 1er juillet 2012, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 21.12.2011 (art.25a, alinéa 5 LAMal). Cette taxe est prise en charge par le Service des Prestations Complémentaires pour les résidants au bénéfice de ces prestations.

Les modifications tarifaires sont communiquées par écrit au résidant.

Le prix de pension à la charge du résidant comprend notamment les prestations suivantes :

- la mise à disposition et l'entretien du logement susmentionné (charges comprises),
- une alimentation adaptée à l'état de santé de la personne âgée, soit trois repas principaux et deux collations (boissons comprises),
- l'entretien courant du linge de maison et des vêtements personnels lavables, y compris lors d'une hospitalisation,
- les activités d'animation,
- l'utilisation des locaux communs

Ne sont pas compris dans le prix de pension :

- les prestations médicales des tiers (remboursées ou non),
- les médicaments remboursés ou non par l'assurance-maladie,
- les primes d'assurance-maladie,
- dentiste, ophtalmologue,
- ambulance,

Autres frais non compris dans le prix de pension :

- abonnement télévision, radio et internet dans la chambre,
- téléphone,
- taxi,
- coiffeur,
- manucure / pédicure,
- nettoyage à sec des vêtements personnels,
- assurance pour vol d'objets de valeur,
- consommations de la cafétéria